

Molenbeek-Saint-Jean, le 13/04/2026

Objet : votre question orale sur la propreté, transformée en question écrite

Monsieur le Conseiller communal,

Je vous remercie pour votre question, qui met en lumière une situation que nous connaissons bien sur le terrain, notamment dans des rues comme la rue de l'Intendant. Vous avez raison de souligner que la problématique des dépôts clandestins ne peut pas être traitée uniquement au moment du ramassage, mais nécessite une action en amont. C'est précisément dans cette logique que nous structurons notre travail autour de trois axes complémentaires : la sensibilisation, la répression et l'amélioration des solutions de dépôt.

Je vais répondre à vos questions en suivant cette logique.

1. En matière de sensibilisation,

Nous concentrons actuellement une partie importante de nos efforts sur le quartier Brunfaut, dans le cadre d'un projet pilote. L'objectif est de tester des actions concrètes (porte-à-porte, mobilisation des habitants, ambassadeurs de propreté) afin de pouvoir ensuite les reproduire dans d'autres quartiers.

Cela ne signifie pas que les autres zones sont oubliées, mais que nous faisons le choix de concentrer nos moyens pour construire des méthodes efficaces, qui pourront ensuite être étendues.

2 et 3. En matière de répression et de contrôles,

La Cellule incivilités poursuit son travail de constatation et de sanction. Pour le premier trimestre 2026, 220 procès-verbaux ont été dressés. En plus, 66 PV ont été établis en février et 88 en mars grâce aux caméras de vidéo-surveillance, ce qui montre une montée en puissance progressive de ces outils.

Cela dit, il est important de rappeler que la répression dépend fortement de la capacité à identifier les contrevenants, ce qui reste un défi sur le terrain.

Comme pour la sensibilisation, nous avons fait le choix de renforcer nos actions dans certaines zones prioritaires, dont Brunfaut, afin d'y obtenir des résultats concrets avant d'élargir.

4. En ce qui concerne les caméras,

Nous disposons actuellement de 6 caméras mobiles, dont le placement est décidé sur base d'une analyse du service compétent, en fonction des priorités et des besoins constatés. Le quartier que vous mentionnez n'est pas exclu, mais il doit être mis en balance avec d'autres points noirs sur le territoire communal. Nous devons donc faire des choix pour garantir une utilisation efficace de ces moyens.

5. Concernant les recyparks mobiles,

Notre cadre de référence est la Déclaration de politique communale, qui prévoit l'organisation de plusieurs opérations par an (4 week-ends).

Dans le cadre du projet pilote Brunfaut, nous allons organiser un recypark mobile supplémentaire. Cette expérience nous permettra d'évaluer concrètement l'impact de ce type de dispositif sur les dépôts clandestins, et d'adapter ensuite notre stratégie.

6. Enfin, sur les mesures structurelles,

La situation actuelle montre bien que la propreté publique ne peut pas être améliorée durablement sans une approche globale.

C'est pourquoi nous travaillons sur plusieurs leviers en parallèle : renforcer les moyens du service, améliorer la coordination entre les équipes de nettoyage et de contrôle, et surtout impliquer davantage les habitants.

Nous sommes convaincus que sans la mobilisation des citoyens, les efforts du service ne suffiront pas. C'est dans cet esprit que nous développons des initiatives comme les ambassadeurs de propreté.

Monsieur L'Échevin,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation préoccupante de la rue de l'Intendant, suite à de nombreuses interpellations de citoyens.

En effet, des dépôts de déchets y sont observés de manière récurrente. Ceux-ci restent parfois sur la voie publique durant plusieurs semaines avant d'être collectés. Si je tiens à saluer le travail des équipes de ramassage, force est de constater qu'une intervention en amont est nécessaire afin de traiter le problème à la source.

Des citoyens avaient déjà proposé l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance à cet endroit, proposition qui n'a, à ce jour, pas été suivie d'effet. Je me permets de relayer à nouveau cette demande, qui constitue un outil pertinent tant en matière de dissuasion que d'identification des contrevenants.

Trois axes d'action me paraissent indispensables :

- 1- Renforcer la sensibilisation des habitants du quartier quant aux règles de collecte des déchets et aux alternatives existantes.
- 2- Assurer une répression effective des dépôts illégaux, pour autant que les contrevenants puissent être identifiés.
- 3- Améliorer l'accessibilité aux solutions de dépôt, notamment via des dispositifs de proximité.

Dans cette perspective, le Recypark le long du canal ne constitue pas une solution pleinement accessible pour tous. La mise en place, de manière ponctuelle et à plusieurs reprises sur l'année, d'un parc à conteneurs mobile rue de l'Intendant pourrait répondre concrètement aux besoins des habitants.

Dès lors, je souhaite vous poser les questions suivantes :

- 1- Quelles actions concrètes de sensibilisation sont prévues à court terme dans le quartier?
- 2- Combien de constats ou sanctions ont été dressés pour dépôts clandestins dans ce périmètre au cours de l'année 2025 et de janvier à mars 2026 ?
- 3- Des contrôles renforcés sont-ils prévus, et selon quelles modalités?
- 4- La mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance est-elle envisagée à cet endroit ? Si oui, dans quel délai ? Si non, pour quelles raisons ?
- 5- Lors de la campagne électorale, vous aviez promis la mise en place d'opérations de conteneurs mobiles à raison d'une fois par mois. Pouvez-vous nous préciser combien d'opérations ont effectivement été organisées en 2025, et combien sont prévues en 2026 ? Par ailleurs, la mise en place, de manière ponctuelle et à plusieurs reprises sur l'année, d'un parc à conteneurs mobile rue de l'Intendant est-elle prévue ? Si oui, dans quel délai ?
- 6- Plus largement, quelles mesures structurelles comptez-vous mettre en œuvre pour mettre fin durablement à cette situation ?

Merci pour vos réponses

Didier Van Merris

